

La grille de cotation de Grand Bourg Agglomération

Cette grille permet d'aider les acteurs de l'attribution à la prise de décision par l'attribution de points suivant différents critères.

Toutes les situations décrites sont à justifier par des documents à joindre à la demande de logement social (attestations, récépissés, ...).

Critères	Hors mutation	Mutation
Public reconnu « Droit au logement opposable » - DALO	1000 points	1000 points
Public prioritaire reconnu au titre de l'Accord Collectif Départemental	500 points	500 points
Logement indigne	20 points	20 points
En procédure d'expulsion sans relogement	8 points	8 points
Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	25 points	0 point
Personnes hébergées par des tiers	5 points	0 point
Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	15 points	0 point
Appartement de coordination thérapeutique	6 points	0 point
Logement non décent avec au moins un mineur	4 points	5 points
Sur-occupation avec au moins un mineur	5 points	5 points
Personne(s) en situation de handicap	7 points	15 points
A vécu une période de chômage de longue durée	5 points	5 points
Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	25 points	25 points
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	25 points	25 points
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	25 points	25 points

Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	25 points	25 points
Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de 21 ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance	15 points	15 points
Demandeurs aux revenus les plus modestes : 1 ^{er} quartile	25 points	25 points